

Houlotte

bulletin d'information de la commune de Champillon



Décès:

Monsieur Lucien JACQUESSON, le 12 février 2021

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

PAGE 1 Fedito: Au revoir Lulu

PAGE 2 Les procurations en partie numérisées Report du marché aux vins La réfection de la cour de la microcrèche

PAGE 3 / Les travaux des agents communaux Les nuisances sonores

PAGE 4 🖊 Réouverture du Royal Champagne Hotel & Spa Poubelle cassée? Un nouvel exposant au marché Deuxième édition de Vign'Art Relais nautique cherche capitaine La recette de Jean-Claude L'agenda

Edito : Au revoir Lulu

S'il y a une personne que tout le monde connaissait et appréciait dans le village, c'est bien notre ami Lulu, diminutif de Lucien Jacquesson.

> À l'aube de ses 88 ans, il nous a malheureusement quittés il y a quelques

Je souhaitais dans cet édito rendre hommage à travers lui à tous les bénévoles qui donnent gracieusement de leur temps aux autres.



Qui ne se souvient de Lulu au comité des fêtes, donnant, malgré son âge, de sa personne afin d'aider à l'organisation du marché aux vins, par exemple.

Qui ne se souvient de lui au sein de l'amicale des anciens combattants, témoignant à chaque cérémonie de la gratitude que nous devons avoir pour les victimes des guerres qui se sont succédées dans notre pays.

Lulu était quelqu'un de simple, discret, affichant en permanence le sourire. Toujours le mot gentil pour rassurer, comprendre, aider. Il était aussi, en quelque sorte, la vigie de notre cimetière, situé à quelques mètres de chez lui n'hésitant pas à entretenir les tombes ou encore arroser les fleurs. C'est là qu'il repose désormais, et évidemment toutes nos pensées vont vers sa famille et ses proches. Lulu, on ne t'oubliera jamais.

Plus joyeusement, le printemps précoce nous rappelle à l'ordre et nous avons ainsi repris les travaux extérieurs, la végétalisation de la cour de la crèche, les chicanes rue du Paradis etc.

À cette même période, chaque année, je vous invite à notre traditionnel marché aux vins, dont nous aurions dû fêter ensemble la 25ème édition. J'ai dû prendre en accord avec le comité des fêtes la décision de reporter la tenue de cet évènement à l'an prochain, en espérant cette crise derrière nous.

J'ai proposé aux exposants de venir dès le 13 mars, trois par trois, lors du marché du samedi, afin de garder un lien et de leur permettre de vendre leurs vins dans ce contexte difficile. Vous retrouverez le calendrier de leur venue dans cette édition ainsi que sur le site de la commune www.champillon.com . Bien évidemment, nous continuerons aussi de vous informer de leur présence semaine après semaine, via l'application Panneau Pocket.

Les mois passant si vite, à presqu'un an du premier confinement, on ne peut que s'inquiéter de la suite des évènements. Quand allons-nous retrouver cette chère liberté que nous appelons tous de nos vœux ? Cette crise est inédite et nous ne pouvons qu'attendre des jours meilleurs. Souhaitons que le vaccin soit une solution à tous nos maux. J'ai lu et relu que le champagne pouvait permettre d'éviter d'être malade. Croyons à cette utopie et fêtons ensemble le retour du soleil.

INFO MAIRIE:

Secrétariat de Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00, puis de 13h30 à 15h00

Vous pouvez nous contacter par mail:

Secrétariat : info@champillon.com

Maire: jm.beguin@champillon.com

- . jp.crepin@champillon.com Adjoints:
- .c.mauduit@champillon.com . mm.adam@champillon.com
- .k.neubarth@champillon.com

Le site de la commune : www.champillon.com reprend toutes ces informations.



Les procurations en partie numérisées



Les procurations pourront en partie se faire sur Internet à compter des prochaines élections régionales et départementales, a annoncé au Sénat Gérald Darmanin. "Désormais, les Français pourront, sur Internet, remplir leur situation, donner mandat à quelqu'un, avoir un numéro", a-t-il ajouté.

Muni de ce numéro, le mandant devra ensuite se présenter au commissariat ou à la gendarmerie pour faire valider la procuration, a précisé à l'AFP l'entourage du ministre. "Et immédiatement la procuration numérique sera envoyée à la mairie", a ajouté le ministre.

Comme cela avait été le cas pour le deuxième tour des élections municipales de 2020, les doubles procurations seront acceptées, « compte tenu des risques sanitaires ». Alors que d'habitude, un électeur ne peut disposer que d'un mandat établi en France et un établi à l'étranger, il sera possible de disposer de deux mandats établis en France – uniquement pour ce scrutin, le gouvernement ne souhaite pas que cette pratique devienne la règle.

Pour rappel, les élections départementales et régionales 2021 devai<mark>ent initialement avoir lieu au cours du mois de mars 2021.</mark> Leurs dates ont toutefois été décalées en raison de l'épidémie de Covid.

Le gouvernement prévoit de les reporter entre le 13 et le 27 juin 2021. Les dates précises ne sont pas encore fixées.

Report du marché aux vins



Comme indiqué dans la précédente Houlotte, la commune et le comité des fêtes ont dû prendre la décision de reporter le 25ème marché aux vins de Champillon au 11, 12 et 13 mars 2022.

Toutefois, la commune a réfléchi à une solution « de secours », en mettant à dispositions 3 châlets sur la place Pol Baudet, devant la salle Henri Lagauche. Ainsi, 3 exposants pourront venir les samedis dès 8h00, et rester s'ils le souhaitent toute la journée. Plusieurs vignerons ont déjà répondu à cette proposition.

Les exposants du marché aux vins inscrits à ce jour :

Le samedi 13 mars:

Bergeret : Chassagne-Montrachet / Pommard et autres Manciat : Macon / St-Véran / Pouilly-Fuissé Domaine Vecchio : Vins Corses

Le samedi 20 mars:

Cornu : Bourgogne / Corton / Ladoix et autres La Rose Côte Rol : Saint-Emilion Domaine de Grangeneuve : Grignan

> Le samedi 27 mars : Chaumard : Ventoux Stoffel : Alsace

Château La Croix des Pins : Beaumes de Venise / Gigondas bio

La samedi 3 avril : Domaine du Petito : Armagnac Domaine Vocoret : Chablis

Domaine Rigot : Côtes du Rhône

Le samedi 10 avril :

Bourceau : Côtes de Bourg / Blayes

Le samedi 17 avril :
Trichard : Beaujolais / Brouilly
Domaine Lemain-Pouillot : Sancerre
Domaine Vecchio : Vins Corses

Le samedi 1er mai : Lascaux : Bordeaux / Fronsac

La réfection de la cour de la microcrèche

Début février, des travaux ont été entrepris dans la cour du bâtiment communal, loué par la microcrèche "La Maison des Filous", rue Henri Martin.

Dans un souhait de la municipalité de végétaliser les espaces goudronnés, la cour est en cours d'engazonnement tandis qu'un cheminement de pavés en brique a été créé afin de circuler les pieds au propre.

Un tilleul (comme il a pu exister du temps de l'école) viendra agrémenter le tout durant le mois de mars. Pour terminer, les grilles seront repeintes, les murs nettoyés et les parterres de fleurs revisités.

Durant les travaux, un puit a été découvert sous la cour, il permettra de mettre en œuvre l'arrosage automatique et écologique de la pelouse.



Les travaux des agents communaux









Avec le printemps qui arrive, les agents communaux ont effectué des travaux sur les espaces verts, notamment rue Jean Jaurès (voir ci-contre), où ils ont préparé les massifs qui seront fleuris, sous la houlette de l'adjointe à l'environnement Marie-Madeleine Adam.

Ils ont, entre autres, élagué des arbres au niveau du hameau de Bellevue.

Les chicanes rue du Paradis ont également pris forme (ci-contre, en bas), afin de ralentir certains véhicules.

Nous vous rappelons que la vitesse maximale autorisée dans cette rue est de 30km/h. Aussi, les véhicules remontant la rue du Paradis sont prioritaires. Les véhicules descendant doivent s'arrêter et leur céder le passage.

Les nuisances sonores

Régulièrement, les services municipaux reçoivent les plaintes d'administrés ayant à subir les nuisances provoquées par des aboiements des chiens de leurs voisins.

Il est certes normal pour un chien d'aboyer, mais les aboiements intempestifs et prolongés constituent une véritable nuisance.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Si de plus, les aboiements des chiens sont provoqués par les maîtres de ceux-ci, en vue de troubler la tranquillité d'autrui, ce comportement peut être puni d'un an d'emprisonnement et de 1 500 € d'amende. Porter atteinte à la tranquillité du voisinage, et cela peut-être le cas pour les aboiements des chiens, est puni d'une amende de 3e classe (jusqu'à 450 €).

La première chose à faire pour des aboiements de chien ou n'importe quelle autre nuisance, est d'aller voir le propriétaire pour lui faire comprendre que son chien génère une réelle nuisance qui vous dérange.

Si la discussion amiable n'a rien donné, vous devez leur écrire une première lettre simple, suivie d'une lettre en recommandé si les nuisances persistent. Pensez à garder un double des courriers envoyés.

Les gendarmes sont également habilités à dresser des procès-verbaux, lesquels procès-verbaux seront transmis au Procureur de la République qui décidera de la suite à donner. Un huissier de justice peut aussi faire un constat. C'est même la solution à privilégier lorsque les circonstances vont dans le sens d'une saisine de la justice.

Si malgré toutes ces demandes, le problème persiste, la justice peut être saisie par le plaignant qui réunira toutes les preuves possibles (copie des courriers, attestations des voisins et constats d'huissier).

Si votre propre chien aboie, il ne faut pas hésiter à faire appel à un éducateur canin. De manière générale, pour qu'un chien n'aboie pas de manière trop intempestive et continuelle, il est nécessaire de bien éduquer son chien, de lui faire faire différents exercices et en particulier des promenades à l'extérieur pour le socialiser.

Les chien ont toute leur place dans notre commune. Nous demandons cependant aux propriétaires de chiens de prendre toutes dispositions pour éviter les nuisances générées par les aboiements, le dépôt d'excréments sur la voie publique ainsi que les accidents dus aux comportements des animaux.

Nous vous rappelons également que le bruit occasionné par les travaux de jardinage ou de bricolage est réglementé par arrêté préfectoral. Ainsi, ces bruits sont autorisés: Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30. Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00. Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Réouverture du Royal Champagne Hotel & Spa



L'équipe du Royal Champagne Hotel & Spa est ravie de vous annoncer la réouverture de l'établissement dès le vendredi 12 mars 2021!

L'hôtel sera ouvert les week-ends uniquement (pour un séjour minimum de 2 nuits). Les restaurants étant fermés, tous les repas seront servis en chambre. La piscine extérieure et les soins du spa sont aussi réouverts, sur rendez-vous uniquement.

Poubelle cassée ?

Si votre poubelle n'a pas supporté un coup de vent qui a cassé la charnière, ou si elle est fendue de haut en bas, nous vous invitons à contacter le secrétariat de mairie.

Envoyez votre demande d'une nouvelle poubelle avec vos coordonnées complètes à l'adresse info@champillon.com, avant le vendredi 12 mars 2021.

Les employés communaux s'occuperont de prendre vos poubelles cassées et d'aller en chercher des neuves à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne.

Deuxième édition de Vign'Art

Après 1 an d'absence, le festival Vign'Art vous donne rendez-vous du 15 mai au 15 septembre 2021 pour sa deuxième édition!

3 communes de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne accueilleront cette année une œuvre d'Art Contemporain et/ou de Land Art: Bisseuil, Mareuil-sur-Ay et Bouzy.

En attendant, vous pouvez suivre le compte @vign_art sur Instagram pour plus de contenu : www.instagram.com/vign_art/

Un nouvel exposant au marché



Un nouvel exposant a fait son apparition sur le marché du samedi matin Place Pol Baudet. Il s'agit du traiteur Cyril Harrois.

Il vous propose des plats cuisinés réconfortants en portion individuelle sous-vide, à conserver à 2-5°C pendant maximum 8 jours.

Relais nautique cherche capitaine

Le relais nautique de Mareuil-sur-Aÿ accueillera du 15 mai au 15 septembre 2021 les plaisanciers de passage sur le territoire.

Les permanences à la Capitainerie sont assurées 7 jours sur 7 de 18h00 à 20h00 par des saisonniers qui ont pour mission d'accueillir et renseigner les usagers mais également de percevoir les droits d'amarrage.

La communauté de communes recrute : elle est à la recherche de saisonniers du 1er juillet au 15 septembre 2021. Les candidats doivent impérativement être majeurs pour pouvoir postuler. La maîtrise de la langue anglaise serait un plus.

En savoir plus : Rémi Lefèvre : 03 26 56 95 24 remi.lefevre@ccgvm.com

Sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires.

La recette de Jean-Claude : Tronçons de lotte cloutés à la viande des grisons sur un lit de lentilles vertes

Pour 4 personnes : 4 tronçons de lotte de 150 grs pièce.

Faire une brunoise avec : 80 grs de carottes ; 50 grs d'oignons ; 30 grs de céleri branche.

20 grs de viande de grison (brunoise) ; 3 tranches de viande de grison de 3 mm d'épaisseur (se trouve au rayon coupe à Leclerc) ; 1 gousse d'ail ; 1 bouquet garni ; 1 bouillon de poulet ; 50 grs de beurre frais ; huile d'olive verte et vinaigre balsamique réduit ; 240 grs de lentilles vertes.

- 1) Faire revenir la brunoise (carottes, oignons, céleri).
- Ajouter le bouillon de volaille, l'ail, le bouquet garni et les lentilles. Mouiller avec de l'eau à hauteur.
- Cuire 20 à 30 mn environ. Monter au beurre en fin de cuisson et ajouter la brunoise de viande des grisons.
- 2) Couper des morceaux de 3 cm de viande des grisons. A l'aide d'un pic à b<mark>rochette piquez la viande dans le tronçon de lotte.</mark> Laissez dépasser de ½ cm.
- 3) Cuire les tronçons dans un sautoir, 5 à 10 mn environ. Bien les colorer.
- 4) Dans une assiette creuse bien chaude, mettre le lit de lentilles. Poser dessus le tronçon de lotte. Mettre un filet d'huile d'olive et un filet de vinaigre balsamique réduit et un peu de persil plat.

Bon appétit!

L'agenda

 Tous les samedis: Marché hebdomadaire, Place Pol Baudet, de 8h00 à 12h00; à partir du samedi 13 mars des exposants du Marché aux Vins seront présents.